



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p>
---	--

Délibération n°05

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Chauffage Urbain sur l'exercice budgétaire 2023

Les Services Publics Industriels et Commerciaux sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code Général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes.

En 2023, de nouveaux raccordements ont été engagés notamment le raccordement du Clos. Le montant des travaux est estimé à 350 000 €. En attendant l'encaissement des aides financières attendues et éviter ainsi le recours à l'emprunt, il est proposé au conseil municipal de consentir une avance de trésorerie du budget principal à ce budget annexe d'un montant maximum de 350 000 €.

L'avance sera mobilisée au fur et à mesure des besoins par l'envoi d'ordres de paiements signés par M. Le Maire ou son représentant au Service de Gestion Comptable d'Albertville.

Cette avance, étant accordée pour une période inférieure à un an, aucune écriture comptable n'est nécessaire sur le plan budgétaire. Les écritures sont effectuées uniquement chez le comptable.

Cette avance fera l'objet d'un remboursement lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra et au plus tard le 31 août 2024.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 350 000 € du budget principal au budget annexe Chauffage urbain sur l'exercice 2023 ;**
- **Acte que l'avance sera remboursée par le budget annexe Chauffage urbain au budget principal au plus tard le 31 août 2024 ;**
- **Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les ordres de paiement et tout document y afférent ;**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

